المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Royaume du Maroc

وزارة الطاقة والمعادن والتنمية المستدامة - قطاع التنمية المستدامة
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵣⴹⴰⵔⵜ ⴷ ⵉⵣⵓⵖⴰⵣ ⴷ ⵜⴳⵎⵉ ⵜⴰⵙⵓⵍⴰⵏⵜ - ⵉⴳⵔ ⵏ ⵜⴳⵎⵉ ⵜⴰⵙⵓⵍⴰⵏⵜ
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE -

global environment facility
INVESTING IN OUR PLANET

PNUD

PLAN DE COMMUNICATION

PLAN DE COMMUNICATION POUR LA POPULARISATION ET DIFFUSION D'INFORMATION SUR LE PROTOCOLE DE NAGOYA AU MAROC



APA Nagoya
Accès et Partage des Avantages des ressources génétiques

SDI Global Consult – Plan de communication
Soumission au projet APA Nagoya II (Réf : Quantum Project ID 01000687) – Fév. 2025
PLAN DE COMMUNICATION

Référence : Quantum Project ID 01000687
Soumis à : Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable / PNUD Maroc
Date : 12/05/2025

Plan de communication pour la popularisation et diffusion d'information sur le Protocole de Nagoya au Maroc

Table des matières

Introduction **2**

1. Analyse de la situation **4**

1.1 Publics cibles et parties prenantes 4

1.2 Recommandations de la CDB en matière de communication et de sensibilisation à l'APA 5

1.3 Opportunités et défis pour la communication et la sensibilisation à l'APA au Maroc 7

2. Populariser l'APA à travers les plateformes digitales et autres actions préconisées **10**

2.1 Création et gestion d'une page web dédiée : le Portail APA Maroc 10

2.2 Popularisation de l'APA à travers le CHM Biodiversité Maroc et sa rubrique APA 19

2.3 Développement de contenus pédagogiques et multimédias 21

2.4 Organisation de campagnes nationales et sectorielles 21

2.5 Mobilisation des jeunes et des écoles 22

3. Plan d'action **23**

3.1 Identification des besoins en communication du projet APA Nagoya II 23

3.2 Actions ciblées et échéancier de mise en œuvre du plan de communication 25

3.3 Bonnes pratiques et recommandation pour la mise en œuvre 26

Bibliographie **29**

Introduction

Rappel du contexte et des objectifs du Protocole de Nagoya

Le Protocole de Nagoya, adopté lors de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique en 2010, constitue une avancée majeure pour la gestion durable des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées. Il repose sur un principe fondamental : assurer un partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation de ces ressources, tout en renforçant leur conservation et leur valorisation pour un développement durable.

Au Maroc, les progrès réalisés depuis 2015 ont transformé le paysage institutionnel et stratégique lié à l'APA (Accès et Partage des Avantages). La finalisation du processus de ratification du Protocole en 2022 marque un jalon important, reflétant une prise de conscience nationale accrue des enjeux stratégiques liés à la biodiversité. Ce processus a consolidé la position du Maroc en tant que leader régional dans la protection et la valorisation de ses ressources génétiques, mettant en lumière leur importance pour le développement économique, social et environnemental du pays.

Importance de la communication pour l'APA au Maroc

La mise en œuvre de l'APA au Maroc nécessite une approche de communication ciblée et innovante, adaptée à la complexité et aux multiples acteurs concernés. En effet, l'APA ne se limite pas à un simple cadre juridique : il engage une diversité d'acteurs, allant des ministères et institutions publiques aux communautés locales, en passant par les chercheurs, les entreprises et les ONG. Une communication efficace permet de créer un langage commun entre ces parties prenantes, facilitant ainsi leur collaboration et leur compréhension mutuelle des enjeux.



Une stratégie de communication dédiée à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya avait été élaborée en 2018, dans le cadre du projet FEM-PNUD APA Nagoya I (2016-2019)[1]. Ce plan, qui visait à vulgariser les principes de l'Accès et Partage des Avantages (APA) et à sensibiliser les parties prenantes aux obligations et opportunités du Protocole, a constitué une base essentielle pour les efforts de communication au Maroc. Toutefois, depuis sa création, l'importance des outils digitaux s'est considérablement accrue, devenant un levier incontournable pour atteindre efficacement un public diversifié et pour répondre aux attentes des parties prenantes marocaines. Le présent plan de communication actualise ainsi certains éléments de la stratégie précédente et met un accent particulier sur le renforcement des mécanismes numériques. Cette approche vise à optimiser la diffusion de l'information, à accroître l'accessibilité des ressources disponibles et à faciliter la participation des différents acteurs impliqués

[1] Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable (2018) « Stratégie de communication et plan de communication sur l'APA au Maroc ». https://ma.test.chm-cbd.net/fr/node/512

dans la mise en œuvre de l'APA, en phase avec les évolutions technologiques et sociales actuelles.

Dans ce contexte, les outils digitaux jouent un rôle clé. La création d'une plateforme numérique dédiée, par exemple un portail web spécifique à l'APA, offre une solution efficace pour centraliser et diffuser les informations. Ce type de mécanisme permet de sensibiliser, d'éduquer et d'impliquer activement les parties prenantes tout en assurant la transparence des actions. La communication doit également être participative, en valorisant les contributions des communautés locales et en mettant en avant les bénéfices tangibles qu'elles peuvent tirer de la mise en œuvre des mécanismes APA.

Résultats attendus du plan de communication

Le présent plan de communication vise à atteindre plusieurs objectifs stratégiques alignés sur les priorités nationales et internationales, dans le cadre de la mise en œuvre du projet du FEM-PNUD APA Nagoya II. Il ambitionne de vulgariser les principes et les bénéfices du Protocole de Nagoya, tout en renforçant l'adhésion des parties prenantes à travers des actions ciblées. Parmi les résultats attendus figurent une meilleure compréhension des enjeux de l'APA, une intégration accrue de ses mécanismes dans les politiques sectorielles, et une reconnaissance publique élargie des bénéfices de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques.

Un élément central de ce plan est la mise en place d'une portail web dédié : le Portail APA Maroc, qui servira de hub interactif pour le suivi et le partage d'informations, en complément du centre d'information national sur la biodiversité du Maroc (CHM biodiversité Maroc), et qui permettra à ses utilisateurs de suivre les étapes et accomplissement de la mise en œuvre du Protocole, dans le cadre du projet FEM-PNUD APA Nagoya II et au-delà.

Cette plateforme permettra non seulement de documenter les progrès réalisés, mais également d'engager un dialogue avec les parties prenantes et le grand public. En combinant outils digitaux, campagnes de sensibilisation et approches participatives, ce plan vise à positionner le Maroc comme un modèle de référence en matière de mise en œuvre du Protocole de Nagoya et de valorisation de la biodiversité.

1. Analyse de la situation

1.1 Publics cibles et parties prenantes

Une communication efficace et ciblée est essentielle pour garantir la mise en œuvre réussie du Protocole de Nagoya au Maroc. Compte tenu de la diversité des enjeux et des acteurs impliqués, il est crucial d'adapter les messages et les canaux de communication aux besoins spécifiques de chaque partie prenante. Cette approche garantit une compréhension commune des principes de l'Accès et Partage des Avantages (APA) tout en facilitant leur adhésion et leur participation active. Les principaux publics cibles et parties prenantes identifiés dans ce cadre sont décrits ci-après.

Ministères et institutions publiques

Les ministères et institutions publiques jouent un rôle central dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques liées à l'APA. Au Maroc, des entités telles que le ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, ainsi que le ministère de l'Éducation nationale sont des acteurs clés. Ces institutions sont responsables de l'établissement des cadres juridiques, de la régulation de l'accès aux ressources génétiques, et de la coordination intersectorielle. Une communication ciblée envers ces entités vise à renforcer leur engagement et leur coopération, en mettant en lumière les avantages économiques et environnementaux de l'APA pour le pays.

Communautés et populations locales

Les communautés locales, en particulier celles des régions riches en biodiversité comme le Souss-Massa et Drâa-Tafilalet, qui ses les régions cibles du projet APA Nagoya II, détiennent souvent des connaissances traditionnelles précieuses liées aux ressources génétiques. Ces savoirs, qui constituent une ressource clé pour l'APA, doivent être protégés et valorisés. Impliquer ces communautés dans la mise en œuvre du Protocole est essentiel pour garantir un partage équitable des avantages. Des actions de communication adaptées, telles que des ateliers participatifs et des supports pédagogiques en langues locales, permettent de sensibiliser ces populations à leurs droits et obligations tout en renforçant leur rôle en tant que partenaires actifs dans la conservation et la valorisation des ressources génétiques.

Secteurs économiques clés

Les secteurs économiques tels que la recherche scientifique, l'agriculture et l'industrie cosmétique sont directement impliqués dans l'utilisation des ressources génétiques. Par exemple, les instituts de recherche marocains, les coopératives agricoles et les entreprises de cosmétiques valorisant des produits locaux comme l'argan ou le safran, ont un rôle déterminant à jouer. Ces acteurs doivent être sensibilisés aux exigences du Protocole, notamment en ce qui concerne l'obtention du consentement préalable en connaissance de cause (CPCC) et l'établissement de conditions convenues d'un commun accord (CCCA). Une communication adaptée, incluant des guides pratiques et des webinaires sectoriels, est

cruciale pour les accompagner dans le respect des cadres légaux tout en maximisant les opportunités économiques offertes par l'APA.

Jeunes et éducateurs

Les jeunes et les éducateurs représentent un vecteur essentiel pour assurer la pérennité des principes du Protocole de Nagoya. Les établissements scolaires et universitaires, ainsi que les organisations de jeunesse, peuvent jouer un rôle clé dans la sensibilisation et la formation des futures générations sur l'importance de la biodiversité et des mécanismes APA. Au Maroc, des initiatives comme les programmes éducatifs intégrant la thématique de la biodiversité ou les concours nationaux sur la conservation peuvent renforcer cet engagement. En mobilisant les jeunes, on garantit une diffusion durable des valeurs liées à l'APA dans la société.

Grand public et médias

Le grand public constitue une audience clé pour accroître la reconnaissance et l'acceptation des principes de l'APA. Les médias, en tant que relais d'information, jouent un rôle stratégique dans la sensibilisation nationale. Des campagnes médiatiques bien conçues, diffusées à travers des chaînes de télévision locales, des radios communautaires, et des plateformes en ligne, peuvent atteindre un large éventail de publics. En vulgarisant les concepts complexes de l'APA et en mettant en avant des success stories marocaines, la communication envers cette audience favorise une meilleure appropriation des enjeux par la population et soutient un environnement favorable à la mise en œuvre du Protocole.

1.2 Recommandations de la CDB en matière de communication et de sensibilisation à l'APA

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a mis en avant des recommandations précises pour guider la communication et la sensibilisation en lien avec l'Accès et le Partage des Avantages (APA), notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Ces recommandations soulignent l'importance de concevoir des stratégies de communication adaptées à différents publics cibles et de tirer parti des outils numériques et des ressources existantes pour maximiser l'impact.

Cadre général et principes directeurs

Les décisions des Conférences des Parties (COP) de la CDB, en particulier celles relatives à la communication (par exemple, les décisions XIII/18 et XIV/24), appellent les Parties à renforcer la sensibilisation à l'APA en mettant l'accent sur des approches basées sur les preuves scientifiques et les retours d'expérience. Les stratégies doivent promouvoir une compréhension commune des enjeux de l'APA tout en intégrant des messages inspirants qui démontrent les avantages économiques, sociaux et environnementaux de la biodiversité.

Ressources et outils stratégiques

La CDB recommande l'utilisation d'outils tels que le mécanisme de partage d'informations sur l'APA (ABS Clearing-House), qui sert à diffuser des informations clés et à coordonner les efforts entre Parties. De plus, le guide conceptuel *Strategic Communication for ABS: A Conceptual Guide and Toolkit for Practitioners*, développé par l'ABS Capacity Development Initiative, constitue une ressource essentielle pour structurer les messages et choisir les canaux de communication appropriés.

Messages principaux et intégration aux objectifs globaux

Les messages de sensibilisation doivent être cohérents avec les objectifs du Cadre Mondial pour la Biodiversité, la vision 2050 et les Objectifs de développement durable (ODD). Ils doivent mettre en avant :

- Les interconnexions entre biodiversité, changements climatiques et sécurité alimentaire.
- Les contributions de l'APA à la justice sociale et à la préservation des connaissances traditionnelles.
- Les impacts positifs de l'APA sur le développement économique local, en particulier dans des secteurs clés tels que l'agriculture, la recherche et les industries pharmaceutiques, nutraceutiques et cosmétiques.

Focus sur les outils digitaux

L'une des principales recommandations de la CDB est d'exploiter pleinement les opportunités offertes par les plateformes numériques. Le développement et la gestion de sites web interactifs, ainsi que l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram), sont encouragés pour atteindre un public diversifié et engager un dialogue constructif. L'utilisation de ces outils permet également de renforcer la transparence et la participation des parties prenantes.

Renforcement des capacités et développement des partenariats

La CDB insiste sur l'importance de fournir des outils de formation et de renforcement des capacités aux acteurs impliqués. Les campagnes de sensibilisation doivent s'appuyer sur des partenariats solides avec des organisations internationales, des ONG, des communautés locales et le secteur privé. Ces collaborations permettent de multiplier les efforts de communication et de garantir un impact à long terme.

En s'alignant sur ces recommandations, la stratégie de communication pour la mise en œuvre de l'APA au Maroc vise à renforcer la visibilité des actions nationales, à faciliter l'accès à l'information et à promouvoir une compréhension approfondie des enjeux du Protocole de Nagoya auprès de toutes les parties prenantes. Cette approche contribuera à positionner le Maroc comme un acteur exemplaire dans la mise en œuvre de l'APA sur le plan régional et international.

1.3 Opportunités et défis pour la communication et la sensibilisation à l'APA au Maroc

La mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Maroc offre de nombreuses opportunités pour renforcer la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes. Cependant, elle présente également des défis spécifiques liés à la diversité des acteurs impliqués, à la complexité des concepts d'Accès et Partage des Avantages (APA) et à la nécessité d'adopter des approches innovantes pour maximiser l'impact des initiatives de communication. Cette section explore les vecteurs de communication adaptés aux publics cibles identifiés, en tenant compte des recommandations de la CDB et des bonnes pratiques, tout en intégrant les enseignements tirés de la stratégie de communication de 2018.

Opportunités

- **Vecteurs numériques pour une communication élargie** : L'adoption des outils numériques constitue une opportunité majeure pour atteindre un large éventail de publics, tout en facilitant l'accès à l'information et en renforçant l'interactivité. La création d'un site web dédié à l'APA, en complément du mécanisme national de partage d'informations sur l'APA (*CHM biodiversité Maroc*), permettra de centraliser et de diffuser des ressources clés telles que les directives, les lois nationales et les protocoles de consentement préalable en connaissance de cause (CPCC). Les réseaux sociaux comme Facebook, Instagram et LinkedIn peuvent être utilisés pour sensibiliser des groupes spécifiques, notamment les jeunes, les chercheurs et le secteur privé.

- **Collaboration intersectorielle** : Le Maroc dispose d'un réseau d'institutions publiques, de communautés locales et d'acteurs économiques qui partagent un intérêt commun dans la conservation et la valorisation des ressources génétiques. La synergie entre ces parties prenantes, soutenue par des campagnes de communication collaborative, peut catalyser une mise en œuvre efficace de l'APA.

- **Mobilisation des médias** : Les médias nationaux, y compris la presse écrite, les radios communautaires et les chaînes de télévision, représentent des canaux stratégiques pour sensibiliser le grand public. Les campagnes médiatiques qui incluent des success stories locales, comme la valorisation de l'argan ou du safran, peuvent inspirer un soutien plus large au Protocole de Nagoya.

- **Renforcement des capacités éducatives** : Les initiatives éducatives ciblant les jeunes et les éducateurs marocains offrent une opportunité unique de pérenniser les valeurs liées à la biodiversité et à l'APA. Les programmes éducatifs pourraient inclure des ateliers, des concours scolaires et des ressources pédagogiques adaptées.

Défis

- **Complexité des concepts APA** : Les concepts juridiques et scientifiques liés à l'APA sont souvent perçus comme complexes et techniques, ce qui peut limiter leur compréhension par les communautés locales et certains secteurs économiques. Une approche de vulgarisation adaptée aux différents publics est nécessaire pour surmonter cette barrière.

- **Disparité des canaux d'accès à l'information** : Les inégalités en termes d'accès aux outils numériques, notamment dans les zones rurales, peuvent limiter l'efficacité des initiatives numériques. Une stratégie hybride combinant outils en ligne et supports physiques est donc essentielle.

- **Mobilisation des ressources financières et humaines** : La mise en œuvre de campagnes de communication ambitieuses nécessite des ressources conséquentes. Le défi réside dans la mobilisation de financements suffisants et la coordination entre les différentes entités impliquées.

Actions prioritaires recommandées

1. **Création et gestion de plateformes numériques**

    - La stratégie précédente préconisait déjà l'utilisation d'un site web pour diffuser des informations sur l'APA. **Le plan actualisé intègre la gestion d'une page web interactive** (Portail APA Maroc) avec des fonctionnalités comme des webinaires, des formulaires de demande d'accès aux ressources génétiques en ligne et une bibliothèque de ressources audiovisuelles et documentaires.

2. **Renforcement des capacités locales**

    - Organiser des ateliers et des formations sur mesure pour les communautés locales, mettant en avant leurs droits et leur rôle dans la mise en œuvre de l'APA en tenant en compte les spécificités et priorités locales en matière de développement, et prenant comme études de cas et illustrations des ressources provenant des régions, auxquels les communautés locales s'identifient facilement (par exemple le cas du Safran dans la commune de Taliouine, le cas du Lichen de Cèdre de la Commune de Itzer, etc.).

    - Traduire les ressources clés dans les langues locales pour assurer une compréhension plus large.

3. **Campagnes médiatiques ciblées**

    - Utilisation de spots radio et d'émissions télévisées pour sensibiliser le public.

    - Développement de podcasts éducatifs et d'une présence accrue sur les réseaux sociaux avec des contenus engageants comme des vidéos courtes, des infographies et des témoignages d'acteurs locaux.

4. **Promotion des initiatives éducatives**

    - Impliquer le ministère de l'Éducation pour intégrer l'APA dans les programmes scolaires.

    - Développer des concours nationaux pour les étudiants, axés sur les solutions innovantes pour la conservation de la biodiversité, tout en intégrant une composante de sensibilisation au Protocole de Nagoya. Ces concours mettront l'accent sur l'importance de l'accès aux ressources génétiques et du partage

juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en encourageant les étudiants à proposer des projets qui illustrent concrètement les principes du Protocole de Nagoya.

5. **Engagement des secteurs économiques**

- Organiser des sessions de sensibilisation pour les entreprises du secteur cosmétique, agricole et pharmaceutique afin de les accompagner dans le respect des cadres légaux de l'APA.
- Développer des guides pratiques pour chaque secteur.

En combinant ces opportunités et ces actions, tout en relevant les défis identifiés, la stratégie actualisée vise à établir une communication efficace et inclusive qui soutiendra la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Maroc.

2. Populariser l'APA à travers les plateformes digitales et autres actions préconisées

2.1 Création et gestion d'une page web dédiée : le Portail APA Maroc

Le développement du Portail APA Maroc s'inscrit dans un contexte marqué par la nécessité de pallier plusieurs défis structurels et institutionnels liés à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Maroc. En l'absence d'un cadre juridique complet pour réguler l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA), il est apparu crucial de créer une plateforme opérationnelle capable de répondre aux besoins immédiats des utilisateurs et des parties prenantes. Par ailleurs, les limitations technologiques et techniques du Centre d'Echange (CHM) existant pour la biodiversité au Maroc ont renforcé la nécessité de concevoir un outil distinct et modernisé, capable de fournir des fonctionnalités avancées, notamment un système d'enregistrement des demandes d'accès aux ressources génétiques[2].

Cette plateforme pilote, conçue dans le cadre du projet APA Nagoya II, se veut une réponse innovante et pragmatique, combinant information et fonctionnalité, pour non seulement documenter les avancées du projet, mais aussi les présenter de manière claire, accessible et dynamique au grand public ainsi qu'aux parties prenantes nationales et internationales. Le Portail APA Maroc représente ainsi un espace centralisé pour sensibiliser, informer et mobiliser divers acteurs tout en répondant aux attentes croissantes en matière de transparence et d'engagement vis-à-vis de la mise en œuvre des engagements du Maroc dans le cadre du Protocole de Nagoya.

Présentation du Portail APA Maroc

Le Portail APA Maroc est une initiative pilote du projet APA Nagoya II[3] du Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable du Maroc, appuyé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers un financement du Fond Mondial pour l'Environnement (FEM). Le projet s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Maroc et l'opérationnalisation de son mécanisme APA national.

Le Portail APA Maroc constituera un outil essentiel pour les Points Focaux nationaux responsables du suivi et de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Maroc, en leur fournissant une plateforme centralisée et fonctionnelle pour gérer efficacement les nombreuses demandes d'accès aux ressources génétiques du pays. Cette plateforme offrira aux Points Focaux un moyen structuré et sécurisé pour enregistrer, traiter et suivre ces demandes, notamment celles émanant d'entités étrangères, tout en garantissant la conformité avec les principes et exigences du Protocole. En regroupant toutes les informations nécessaires dans un seul espace numérique, le portail permettra d'améliorer la traçabilité des demandes, de simplifier leur gestion administrative et de garantir une transparence accrue dans le processus décisionnel.

[2] Rapport technique d'évaluation des fonctionnalités du Centre d'Echange sur la Biodiversité du Maroc (CHM-Maroc) et nouvelle structure de la rubrique dédiée au Protocole de Nagoya. Projet APA Nagoya II, Nov. 2024.
[3] Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaines de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité (APA Nagoya II) - Quantum Project ID 01000687

En présentant les informations des demandes d'accès de manière structurée les Points Focaux pourront alors acheminer les demandes vers les institutions compétentes selon le type de ressource génétique pour lequel la demande d'accès est effectué. Ainsi, le site servira de point d'interaction entre les demandeurs, les autorités compétentes et les parties prenantes nationales, favorisant ainsi une communication plus fluide et un partage d'informations plus efficace. Le Portail APA Maroc constitue ainsi un outil stratégique pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. En centralisant l'information et les demandes d'accès aux ressources génétiques, il permet :

- **Un suivi transparent des progrès** : Le portail présente les résultats du projet APA Nagoya II, fournissant des rapports clairs et accessibles aux parties prenantes.
- **Une plateforme pilote pour les utilisateurs** : En l'absence d'un cadre juridique pleinement adopté, ce portail propose un système d'enregistrement des demandes d'accès aux ressources génétiques, offrant une solution provisoire mais fonctionnelle pour le mécanisme APA.
- **Un rôle pédagogique** : Il sensibilise les décideurs politiques, les communautés locales et les utilisateurs des ressources génétiques sur les principes et bénéfices du Protocole de Nagoya.
- **Un support évolutif** : Conçu pour répondre aux besoins actuels, le portail pourra intégrer de nouvelles fonctionnalités à mesure que le cadre juridique et institutionnel évoluera.

Grâce à sa conception moderne et évolutive, le Portail APA Maroc aidera les Points Focaux à répondre aux attentes internationales en matière de transparence et de gestion durable des ressources génétiques, tout en renforçant la capacité du Maroc à jouer un rôle actif et exemplaire dans l'application des dispositions du Protocole de Nagoya.

Structure du site web Portail APA Maroc

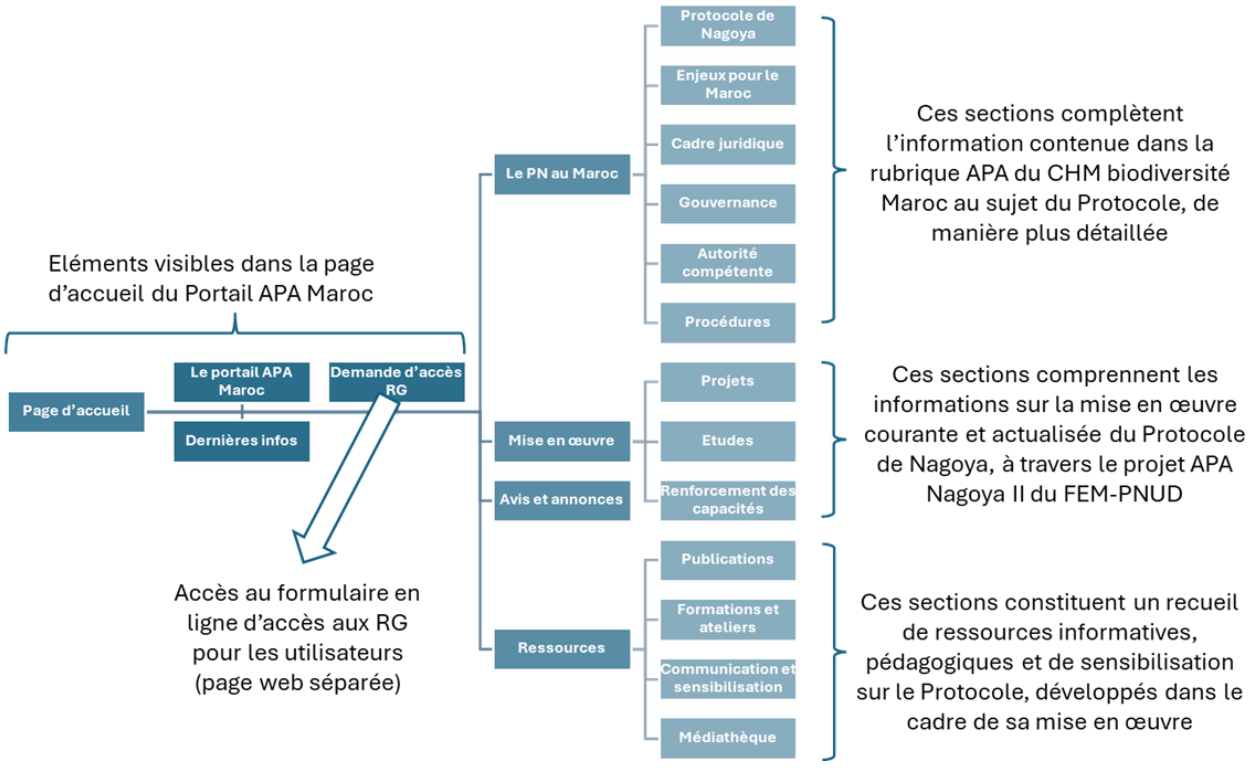

Le portail « APA Maroc » repose sur une architecture claire et intuitive, permettant d'organiser efficacement l'information pour les utilisateurs. La page d'accueil agit comme une interface principale donnant accès aux différentes sections :

Fournit une présentation globale du portail et de son utilité comme point d'entrée vers l'univers de l'APA au Maroc.

Portail APA Maroc (page d'accueil)

- **À propos du Portail APA Maroc** : Décrit la mission, les fonctions et l'utilité du portail comme outil de sensibilisation, d'information et d'appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.
- **Contexte et objectifs** : Présente le contexte international et national de l'APA ainsi que les objectifs spécifiques du Maroc dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

PN au Maroc

Offre une vue d'ensemble complète sur l'état de mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Maroc.

- **Protocole de Nagoya** : Introduit les principes fondamentaux du Protocole, ses objectifs et son importance dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.
- **Enjeux pour le Maroc** : Détaille les implications spécifiques pour le pays, y compris les opportunités et les défis liés à l'exploitation durable des ressources génétiques.
- **Cadre juridique** : Présente l'état d'avancement de la législation nationale sur l'APA, en soulignant que la loi est en cours de finalisation.
- **Gouvernance** : Décrit les structures de coordination et les mécanismes institutionnels mis en place pour la gestion de l'APA.
- **Autorité compétente** : Identifie l'autorité nationale responsable de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Maroc et son rôle.
- **Procédures** : Décrit, à titre indicatif, les grandes lignes des procédures envisagées pour les demandes d'accès et le partage des avantages, sous réserve de l'adoption du cadre juridique national.

Mise en œuvre

Met en lumière les initiatives concrètes menées pour opérationnaliser le Protocole de Nagoya.

- **Projets** : Présente les projets en cours et achevés, notamment le projet APA Nagoya II, ses objectifs et ses résultats.
- **Études** : Regroupe les études techniques, juridiques et socio-économiques réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme APA.
- **Renforcement de capacités** : Documente les actions de formation, les ateliers et les activités menées pour renforcer les capacités des acteurs nationaux et locaux.

Avis et Annonces

Section dédiée à la diffusion d'informations officielles : appels à contributions, annonces publiques, consultations, événements à venir, etc., en lien avec l'APA et la biodiversité.

Ressources

Une base de données organisée pour appuyer les parties prenantes dans leur compréhension et leur mise en œuvre de l'APA.

- **Publications** : Rassemble les rapports, études, manuels et autres documents de référence.
- **Formations et ateliers** : Archive les supports de formation, comptes rendus d'ateliers et modules pédagogiques.
- **Communication et sensibilisation** : Propose des outils, brochures, infographies et supports de communication destinés à différents publics.
- **Médiathèque** : Offre un accès à des contenus multimédias (vidéos, photos, enregistrements) illustrant les activités APA au Maroc.

Cette structure hiérarchisée permet une navigation aisée et offre une base solide pour intégrer des fonctionnalités futures.

Formulaire d'enregistrement des demandes d'accès aux ressources génétiques en ligne

Pour que la demande d'accès aux ressources génétiques puisse être traitée et acheminée vers les autorités compétentes respectives, le demandeur doit fournir un ensemble minimum d'informations essentielles. Ces informations incluent :

1. **Date de la demande** : Pour enregistrer officiellement la demande et permettre un suivi temporel précis.
2. **Identité du demandeur** : Le nom de l'institution ou de l'entreprise soumettant la demande, accompagné du pays d'origine, afin de connaître l'entité responsable de l'utilisation potentielle des ressources génétiques marocaines.
3. **Coordonnées de contact complètes** : Nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, et le poste/titre de la personne contact désignée. Ces informations permettent aux autorités d'établir une communication directe avec le demandeur pour des clarifications ou des informations supplémentaires.
4. **Informations sur la ressource génétique** : Le nom commun et le nom scientifique de la ressource demandée pour éviter toute ambiguïté, ainsi que sa localisation géographique ou région spécifique au Maroc, afin de déterminer le domaine de compétence juridique et géographique des autorités concernées.
5. **Objectif d'accès et documents annexes** : Une explication claire du but de la demande (par exemple, recherche scientifique, biotechnologie, conservation), accompagnée de tous les documents justificatifs requis, comme des lettres de mission, des permis ou des accords préliminaires nécessaires.

6. **Catégorie de ressource génétique** : Indication de la nature de la ressource (domaine forestier, marin, agricole, micro-organismes ou ressource non identifiée) pour permettre son classement et la transmission à l'autorité compétente (e.g., ministère de l'agriculture, des pêches, ou des forêts).

Le Portail APA Maroc offrirait ainsi des avantages significatifs par rapport au registre Excel manuel actuel :

1. **Automatisation des processus** : Le portail permettra aux demandeurs de soumettre leurs informations directement en ligne à travers un formulaire structuré et guidé, éliminant les erreurs humaines fréquentes dans la saisie manuelle.
2. **Système d'alerte et de suivi** : Chaque demande soumise sera automatiquement acheminée vers l'autorité compétente/Point Focal National APA en fonction des informations fournies (par exemple, la catégorie de la ressource génétique ou sa localisation géographique).
3. **Référencement** : un code unique serait attribué à chaque demande, afin d'éviter la duplication d'information accidentelle (commune sur les bases de données Excel) et une traçabilité accrue.
4. **Base de données centralisée et interconnectée** : Contrairement au fichier Excel, le portail intégrera une base de données qui permettra un accès rapide aux informations historiques, une traçabilité complète des demandes, et une gestion centralisée pour les différents points focaux nationaux.
5. **Accessibilité et transparence accrues** : Les demandeurs pourront suivre l'état de leur demande en temps réel via un tableau de bord dédié. Les autorités compétentes, quant à elles, disposeront d'une vue d'ensemble sur les demandes reçues et leur statut.
6. **Rapidité et efficacité** : La plateforme permettra de réduire les délais de traitement des demandes en simplifiant les flux de communication entre les parties prenantes, notamment via des workflows numériques.
7. **Archivage et reporting avancé** : Le portail pourra générer des rapports statistiques sur les demandes reçues, le type de ressources demandées, et les tendances géographiques ou institutionnelles, contribuant ainsi à une meilleure prise de décision stratégique.

Design et branding

Logo du projet :



Figure 1 : logo "APA Nagoya" des projets de mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Maroc appuyés par le PNUD et financés par le FEM

Le logo qui apparait sur la plateforme reprend le logo de base développé dans le projet APA Nagoya I, pour assurer une continuité de l'identité visuelle. Le logo symbolise le fruit et la feuille de l'arganier, aux formes et couleurs distinctes et ressource génétique emblématique de la biodiversité endémique du Maroc et de ses connaissances traditionnelles associées :

Couleurs :

- Le **vert**, couleur dominante, symbolise la nature, la durabilité et la biodiversité. Il reflète l'importance de la préservation des ressources génétiques et des écosystèmes.
- Le **doré** ou jaune orangé, utilisé pour la graine, évoque les richesses naturelles, notamment les ressources génétiques rares comme l'arganier, tout en rappelant les opportunités économiques liées à leur exploitation durable.

Symbole d'ADN intégré :

- Le brin d'ADN stylisé dans la feuille incarne la science et la génétique, des éléments centraux du Protocole de Nagoya qui traite de l'accès aux ressources génétiques et du partage équitable des avantages issus de leur utilisation.
- Ce détail met également en avant l'importance de l'innovation scientifique et de la recherche dans la valorisation des ressources naturelles.

L'arganier stylisé :

- L'arganier, représenté par la feuille et la graine, est un arbre emblématique du Maroc, endémique à la région, reconnu pour sa valeur écologique, économique et culturelle. L'association de cet arbre avec l'ADN est un clin d'œil au rôle du Maroc dans la protection et l'utilisation durable de ses ressources uniques.

Typographie :

- Les lettres simples, modernes et bien lisibles renforcent l'idée de transparence et de professionnalisme, des qualités essentielles pour un projet international comme celui du Protocole de Nagoya.
- L'accent sur "APA" (Accès et Partage des Avantages) dans une taille légèrement différente ou un ton distinct met en lumière les principaux objectifs de cette initiative.

Cohérence avec le Protocole de Nagoya :

- Le logo dans son ensemble résume visuellement les concepts fondamentaux du Protocole : la préservation des ressources génétiques, la durabilité, la science, et le partage équitable des bénéfices, tout en mettant l'accent sur l'identité marocaine.

Design du site web

L'apparence du Portail APA Maroc se présente dans un style épuré et facile à parcourir, permettant une navigation optimale à travers la technologie WebFlow qui est adaptée à la fois à l'usage sur ordinateur personnel (desktop) et mobile.

L'équipe d'expert propose ainsi trois solutions de design pour le site web, qui se présentent comme suit :

Proposition 1

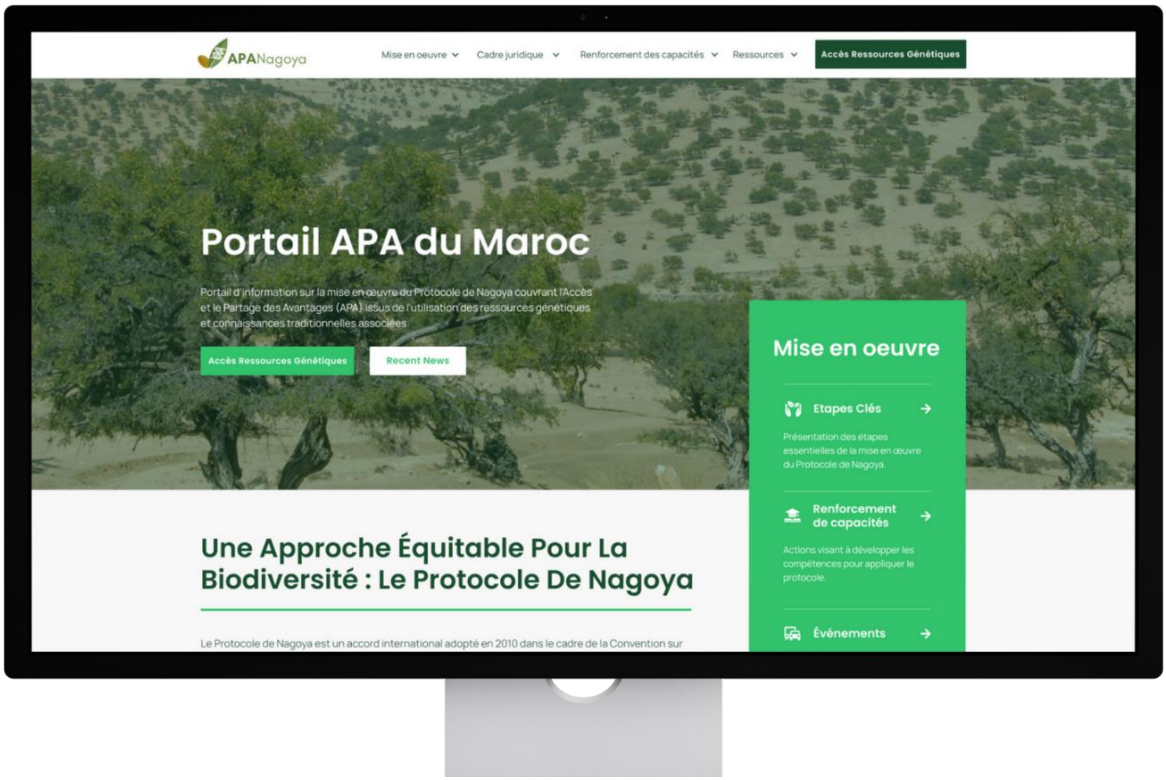

Proposition 2

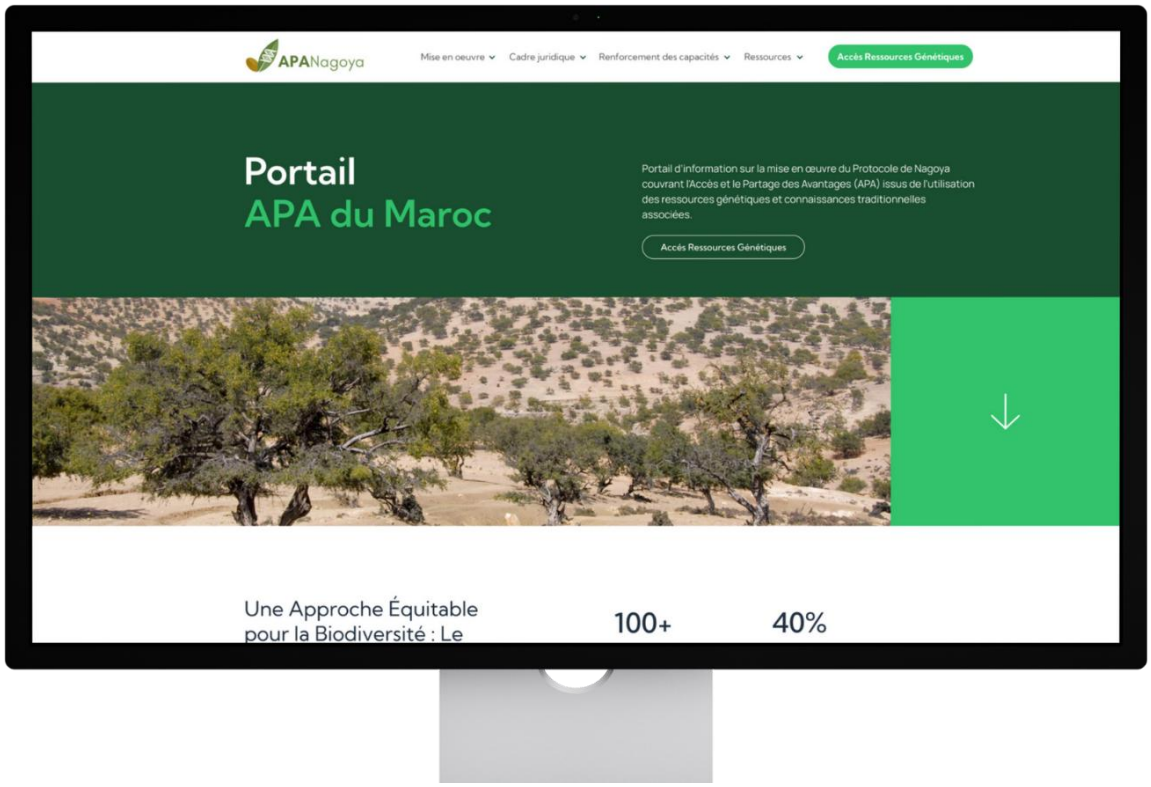

Proposition 3



Les trois designs proposés pour le site web du Portail APA Maroc présentent des approches distinctes en termes de mise en page et de fonctionnalités. **La proposition 1** met l'accent sur une mise en œuvre claire et interactive avec une section dédiée aux étapes clés et au renforcement des capacités, intégrée dans une barre latérale verte très visible. **La proposition 2**, en revanche, adopte une approche plus épurée et minimaliste, avec un espace plus important consacré à l'image d'arrière-plan et une palette de couleurs harmonisée avec un bouton central bien en évidence pour l'accès aux ressources génétiques. Enfin, **la proposition 3** se distingue par une mise en page plus informative et communautaire, mettant en avant des actualités et une photo de groupe, avec un appel à l'action clair sous forme d'un formulaire en ligne. En résumé, le premier design privilégie la clarté fonctionnelle, le second la simplicité esthétique, et le troisième une approche axée sur l'engagement et l'information.

Technologie, gestion et mise en ligne

L'équipe d'expert chargée du développement du site a proposé la construction du portail à travers la technologie proposée par le système WebFlow.

WebFlow est une solution moderne parfaitement adaptée aux besoins du projet APA Nagoya II pour les raisons suivantes :

- **Flexibilité et modernité** : WebFlow permet la création d'un site web dynamique avec un design moderne, tout en restant accessible aux gestionnaires ayant peu de compétences techniques pour le codage de site web traditionnel.
- **Un CMS intégré** : La plateforme dispose d'un puissant système de gestion de contenu (CMS), idéal pour enregistrer et gérer les demandes d'accès, ainsi que pour publier des mises à jour fréquentes sur les activités du projet.
- **Adaptabilité future** : Avec ses fonctionnalités évolutives, WebFlow peut accueillir de futures extensions et intégrations, telles que des bases de données ou des outils de visualisation.
- **Facilité de gestion** : Les gestionnaires du portail peuvent facilement mettre à jour le contenu, minimisant les besoins en maintenance technique ou en externalisation.
- **Optimisation pour les utilisateurs** : La plateforme garantit une navigation fluide et des temps de chargement rapides, améliorant l'expérience utilisateur.

Le site web du Portail APA Maroc sera mise en ligne et logé de manière indépendante à partir du nom de domaine www.portailapamaroc.com en entièrement contrôlé par la Division de la Biodiversité du Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable du Maroc.

2.2 Popularisation de l'APA à travers le CHM Biodiversité Maroc et sa rubrique APA

Le Centre d'Échange sur la Biodiversité du Maroc (CHM Maroc), déjà reconnu pour son rôle central dans la diffusion d'informations sur la biodiversité[4], sera renforcé pour inclure une rubrique dédiée au Protocole de Nagoya et à l'APA. Cette rubrique fournira des informations structurées et dynamiques sur les principales thématiques du Protocole, telles que le consentement préalable en connaissance de cause (CPCC), les conditions convenues d'un commun accord (CCCA) et les bonnes pratiques pour les utilisateurs de ressources génétiques.

L'évaluation technique récente du CHM Maroc a révélé plusieurs opportunités d'amélioration, notamment l'enrichissement du contenu APA et l'optimisation de la performance technique du site. Le rapport d'évaluation sur le CHM Maroc souligne que la plateforme joue un rôle crucial en tant que hub centralisé pour les informations relatives à la biodiversité. Cependant, plusieurs lacunes techniques et structurelles doivent être corrigées pour maximiser son impact, notamment :

- **Accessibilité et ergonomie** : Le site doit être intuitif et adapté à divers publics, y compris les utilisateurs ayant des besoins spécifiques.
- **Mise à jour du contenu** : Les informations sur le Protocole de Nagoya et l'APA nécessitent des mises à jour régulières pour refléter les avancées nationales.
- **Popularisation et visibilité** : Une stratégie de communication est nécessaire pour accroître la notoriété du site, en ciblant des parties prenantes variées.
- **Performance technique** : Le site web doit être optimisé pour améliorer sa vitesse de chargement et son expérience utilisateur, notamment sur mobile.
- **Conformité internationale** : Le CHM doit maintenir son alignement avec les standards technologiques et structurels des plateformes internationales, comme Bioland 3.0.

Etant donné les limitations techniques actuelles du CHM Maroc, basé sur une plateforme internationale (Bioland) avec une possibilité réduite de transformation et de mise à jour technologique, la rubrique APA du CHM Maroc servira principalement de point d'entrée vers le Portail APA Maroc, tout en fournissant les informations essentielles de base sur l'APA et le Protocole de Nagoya. Cette approche garantit une navigation simplifiée et efficace, tout en maximisant l'utilisation du Portail APA Maroc pour des détails et des fonctionnalités avancées.

Aussi, chaque section de la rubrique APA du CHM Maroc sera structurée pour inciter les utilisateurs à accéder au Portail APA Maroc pour des informations plus détaillées et des fonctionnalités interactives. Par exemple, les utilisateurs cherchant des détails sur la gouvernance ou le cadre juridique seront dirigés vers la section *Le PN au Maroc* du Portail APA Maroc. Le graphique ci-dessous propose la version redéfinie de la rubrique APA du CHM en indiquant le mécanisme de redirection vers le Portail APA Maroc.

[4] Le CHM Maroc a également été récemment prisé de la 3ème place du meilleur CHM de la biodiversité par le Secrétariat de la CDB à l'occasion de la COP16 de la CDB à Cali, en octobre 2024.

Nouvelle structure de la rubrique APA du CHM Maroc

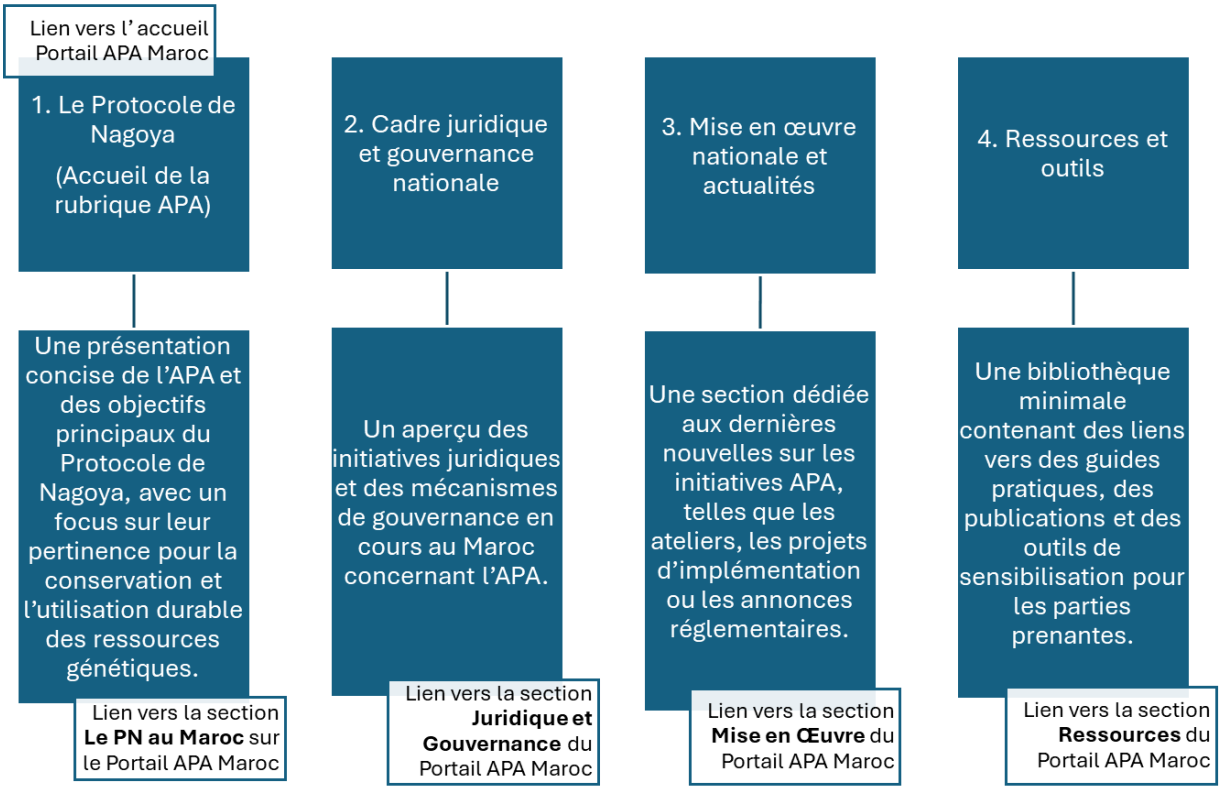

Rôle central des plateformes numériques

Ensemble, le Portail APA Maroc et le CHM Biodiversité Maroc agiront comme des piliers numériques pour l'information et la sensibilisation sur le Protocole de Nagoya. En capitalisant sur leur complémentarité, ils permettront de répondre aux besoins spécifiques des ministères, des entreprises, des chercheurs, des communautés locales et du grand public. Leur gestion stratégique contribuera à renforcer la visibilité internationale des efforts du Maroc en matière d'APA et à consolider sa position de leader régional dans la mise en œuvre du Protocole.

La refonte de la rubrique APA du CHM Maroc et le développement d'une plateforme dédiée, le Portail APA Maroc, s'inscrivent pleinement dans les priorités du plan de communication. En tant que plateforme numérique centrale, elle permettra de :

1. Sensibiliser et engager les parties prenantes grâce à des contenus adaptés et interactifs.
2. Améliorer la transparence et la coordination nationale sur les activités APA.
3. Renforcer la visibilité internationale des efforts du Maroc en alignant le CHM avec les standards mondiaux.

2.3 Développement de contenus pédagogiques et multimédias

La création de contenus pédagogiques et multimédias constitue une composante clé pour sensibiliser et éduquer les parties prenantes sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA) et le Protocole de Nagoya. Ces outils permettent de vulgariser des concepts complexes et d'assurer une diffusion efficace auprès de publics variés.

- **Guides et FAQ** : Des guides pratiques, accessibles en ligne et téléchargeables, expliqueront les étapes nécessaires pour accéder aux ressources génétiques, obtenir un consentement préalable en connaissance de cause (CPCC), et négocier des conditions convenues d'un commun accord (CCCA). Une FAQ (Foire Aux Questions) dynamique répondra aux interrogations fréquentes des utilisateurs, qu'ils soient membres de communautés locales, chercheurs ou entrepreneurs.
- **Capsules vidéo éducatives** : Courtes et dynamiques, ces vidéos aborderont des sujets comme les bénéfices de l'APA pour les communautés locales, la conservation de la biodiversité et les bonnes pratiques à adopter. Sous-titrées en plusieurs langues (arabe, français, anglais), elles viseront une large audience, des décideurs aux étudiants. Pour illustrer l'état d'avancement du projet, des vidéos immersives en réalité virtuelle augmentée (RVA) peuvent également immerger le public sur les actions de terrains où seront mis en œuvres certaines activités du projet APA Nagoya II.
- **Ressources pour éducateurs et étudiants** : Des supports pédagogiques adaptés seront développés pour intégrer l'APA dans les programmes scolaires et universitaires. Ces ressources incluront des fiches éducatives, des activités interactives et des études de cas marocaines. L'objectif est de former une génération sensibilisée à l'importance de la biodiversité et aux bénéfices du Protocole de Nagoya.

2.4 Organisation de campagnes nationales et sectorielles

Les campagnes de sensibilisation sont essentielles pour mobiliser les différents secteurs économiques et le grand public autour des enjeux de l'APA et de la biodiversité. Ces actions permettront de construire une compréhension collective et d'encourager l'adoption de pratiques responsables.

- **Sensibilisation des secteurs économiques** : Des ateliers et des séminaires seront organisés pour les acteurs des secteurs clés, tels que l'agriculture, la cosmétique et la recherche. Ces campagnes mettront en avant les opportunités économiques et environnementales offertes par l'APA, tout en soulignant l'importance de respecter les cadres juridiques et éthiques. Par exemple, des sessions spécifiques pourraient cibler les entreprises exploitant des ressources comme l'argan ou le safran, pour les informer sur leurs obligations et les avantages d'un partenariat équitable avec les communautés locales.
- **Focus sur les ressources cibles du projet APA Nagoya II** : Développer des supports de sensibilisation tels que des brochures, affiches et plaquettes d'information permet d'informer le public et les parties prenantes sur la gestion durable de l'argan, du safran et du lichen de cèdre, en mettant en avant leur importance écologique, leur rôle dans les écosystèmes locaux et leur potentiel économique. Ces outils contribuent à une meilleure appropriation des enjeux de conservation et favorisent des pratiques durables pour la préservation et la valorisation de ces ressources.

- **Communication grand public** : Des campagnes nationales utiliseront des médias de masse (télévision, radio, réseaux sociaux, mini-série documentaire diffusée sur YouTube) pour vulgariser les bénéfices de l'APA, comme la préservation de la biodiversité et la création d'opportunités économiques concernant les 3 ressources génétiques cibles du projet (argan, lichen de cèdre, safran). Des messages simples et inspirants, accompagnés d'exemples concrets issus de projets marocains, renforceront l'intérêt et la compréhension du public, expliquant comment ces espèces sont affectés par les changements climatiques et quelles actions peuvent être mises en place pour assurer leur préservation.
- **Événements internationaux comme catalyseurs** : L'organisation d'événements de grande envergure, tels que des ateliers régionaux des pays Parties à la Convention ou d'une Conférence des Parties (COP) sur la biodiversité, constitue un puissant levier pour sensibiliser à la biodiversité et positionner le Maroc à l'international. L'expérience réussie de la COP22 sur le climat en 2016 en est une preuve concrète. Cet événement a mobilisé décideurs et citoyens, provoqué des changements réglementaires significatifs, et catalysé la création d'entités nationales dédiées à la lutte contre le changement climatique. Une initiative similaire dans le domaine de la biodiversité renforcerait la visibilité des efforts marocains et populariserait les thématiques liées à l'APA.
- **Visites d'études et voyages d'échanges** : Les visites d'échanges et voyages d'études avec d'autres pays ayant une bonne expérience de mise en œuvre du Protocole permettent de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya en favorisant l'apprentissage par l'expérience, le partage de bonnes pratiques et l'identification de solutions adaptées aux défis locaux. Ces échanges facilitent la coopération régionale, l'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires, ainsi que le développement de partenariats stratégiques pour une meilleure valorisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés.

2.5 Mobilisation des jeunes et des écoles

Les jeunes jouent un rôle central dans la diffusion des valeurs et des pratiques durables. Leur mobilisation garantit la pérennité des efforts liés à la conservation de la biodiversité et à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

- **Concours et événements pour jeunes** : L'organisation de concours nationaux, comme des hackathons sur la biodiversité ou des compétitions artistiques sur le thème de la conservation, incitera les jeunes à s'engager activement. Ces événements permettront de valoriser leur créativité et leur rôle dans la préservation des ressources naturelles. Les lauréats pourraient bénéficier de stages, de prix ou de la diffusion de leurs idées au niveau national.
- **Modules éducatifs en ligne** : Des plateformes d'apprentissage interactives, accessibles gratuitement, proposeront des modules sur l'APA et la biodiversité. Ces cours en ligne incluront des vidéos explicatives, des quiz interactifs et des certificats de participation pour encourager l'engagement des étudiants.

3. Plan d'action

3.1 Identification des besoins en communication du projet APA Nagoya II

Le plan d'actions de communication pour accompagner la mise en œuvre du projet APA Nagoya II s'inscrit dans une démarche stratégique visant à maximiser l'impact des activités clés du projet. Il repose sur une utilisation optimale des plateformes numériques dédiées, notamment le Portail APA Maroc et la rubrique spécifique au Protocole de Nagoya du CHM Biodiversité Maroc, qui serviront de points centraux pour la diffusion d'informations, la sensibilisation des parties prenantes et la mobilisation du public.

En capitalisant sur ces outils, le plan de communication permettra de vulgariser les concepts complexes de l'Accès et du Partage des Avantages (APA), de renforcer l'adhésion des parties prenantes et de promouvoir les opportunités économiques, sociales et environnementales offertes par le Protocole.

Les actions identifiées sont étroitement liées aux activités du projet, avec une attention particulière accordée à la sensibilisation des acteurs nationaux et locaux, à l'éducation des jeunes, et à la valorisation des succès nationaux liés à l'APA. Ce plan vise à positionner le Maroc comme un modèle régional dans la mise en œuvre de l'APA, en mettant en avant son rôle actif dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Les activités identifiées dans le projet **APA Nagoya II** (tableau ci-dessous) nécessitent un soutien en communication pour :

- Sensibiliser les parties prenantes à l'importance de l'APA.
- Renforcer la compréhension des mécanismes juridiques et administratifs.
- Promouvoir les opportunités économiques et les succès nationaux liés à l'APA.
- Impliquer les communautés locales, les jeunes et les entreprises.

Ces actions renforceront l'impact des activités du projet tout en positionnant le Maroc comme un leader dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Activités du projet APA Nagoya II	Actions de communication associées
Composante 1 : Consolidation du cadre national APA et des capacités et connaissances connexes	
1.1.1. Programme de sensibilisation stratégique	• Lancement de campagnes nationales et sectorielles pour soutenir l'adoption finale des éléments du cadre juridique. • Organisation de séminaires ciblés pour sensibiliser les décideurs publics et les parties prenantes clés. • Organisation d'événements de sensibilisation à l'importance de l'APA et de la biodiversité (national et potentiellement international).
1.2.1. Programme de formation sur l'APA	• Développement de contenus pédagogiques et multimédias pour appuyer les formations destinées aux agences gouvernementales, aux ONG et aux communautés locales. • Utilisation de capsules vidéo et de guides pratiques pour vulgariser les concepts techniques.
1.3.1. Développement du registre hors ligne des savoirs traditionnels	• Création de ressources multimédias pour sensibiliser les communautés locales à l'importance de documenter et de protéger leurs savoirs traditionnels.

1.3.2. Mise à jour du CHM national	• Développement de la rubrique APA du CHM (section 5.3), intégrant des liens vers des ressources clés et des outils interactifs pour le suivi des ressources génétiques.
Composante 2 : Développement de nouveaux produits et chaînes de valeur dérivés des ressources génétiques	
2.1.1. Consultations avec le secteur privé	• Organisation de campagnes sectorielles pour informer les entreprises privées des opportunités de l'APA et des exigences légales.
2.1.2. Formations pour les entreprises, coopératives et universités	• Développement de modules éducatifs en ligne spécifiquement adaptés aux acteurs économiques, combinés à des webinaires et des ateliers. • Informations et clarifications concernant la thématique du séquençage numérique (DSI) sur les ressources génétiques qui fait l'objet de nouvelles mesures internationales dans le cadre du Protocole de Nagoya.
2.1.3. Promotion nationale et internationale des opportunités d'investissement	• Création de campagnes de communication ciblées et utilisation des plateformes numériques (Portail APA Maroc et CHM) pour diffuser les informations et attirer des investisseurs potentiels. • Organisation d'événements de sensibilisation à l'importance de l'APA et de la biodiversité (national et potentiellement international).
2.2.1. Signature de contrats APA pour le développement de nouveaux produits	• Valorisation de ces succès à travers des témoignages et des études de cas diffusés sur les médias nationaux et internationaux.
Composante 3 : Renforcement de la gouvernance et de la conservation de la biodiversité dans les régions cibles	
3.1.1. Intégration de la conservation et de l'APA dans les programmes de développement régionaux	• Organisation de campagnes de sensibilisation régionales pour mobiliser les acteurs locaux et faire connaître les avantages de l'APA pour les communautés.
3.1.3. Formation des parties prenantes régionale	• Création de contenus pédagogiques spécifiques pour les délégations régionales, avec des supports adaptés (guides, vidéos explicatives).
3.2.1. Engagement des agences et partenaires régionaux	• Organisation d'événements locaux et régionaux, y compris des concours ou ateliers pour mobiliser les jeunes et sensibiliser les écoles.

En matière d'échéancier, l'analyse du document de projet APA Nagoya II permet également d'identifier les périodes clés de mise en œuvre des activités concernées :

- **2025 (Année 1) :** Lancement du programme de sensibilisation stratégique et des premières formations. Développement du registre des savoirs traditionnels et mise à jour du CHM.

- **2026 (Année 2) :** Développement intensif des consultations sectorielles, des formations, et de l'intégration régionale des principes APA, en parallèle à la finalisation du cadre législatif APA du Maroc.

- **2027 (Année 3) :** Finalisation des formations et développement des contrats APA. Avancée dans la promotion internationale et la gestion régionale.

- **2028-2029 (Années 4 et 5) :** Renforcement des chaînes de valeur et des mécanismes de gouvernance, avec une forte mise en œuvre des mécanismes de conservation et de partage des avantages.

3.2 Actions ciblées et échéancier de mise en œuvre du plan de communication

Date (Année / Trimestre)	Action de communication	Impact attendu	Cibles	Supports de communication et objectifs quantifiés	Canaux
2025 T1	Développement du Portail APA Maroc	Créer une plateforme centrale pour la gestion et la diffusion des in formations APA	Tous les publics	1 Portail interactif avec des fonctionnalités comme les demandes en ligne, guides, 1 FAQ dans le Portail APA Maroc	Portail APA Maroc (web)
2025 T1	Mise à jour de la rubrique APA du CHM	Rubrique dédiée incluant les informations de base sur l'APA au Maroc dans le cadre de la biodiversité	Tous les publics	1 rubrique sur l'APA mise à jour dans le CHM Biodiversité Maroc	CHM biodiversité Maroc (web)
2025 T1 à 2028	Campagne nationale de progrès de mise en œuvre du Protocole de Nagoya	Informer les parties prenantes sur les objectifs du projet	Ministères et institutions publiques (membres de la Commission biodiversité), Grand public et médias (journalistes)	1 conférence de presse pour l'adoption du projet de loi,1 conférence de presse pour chaque journée mondiale de la biodiversité du 22 mai, durant la mise en œuvre du projet, 4 vidéos explicatives donc 1 pour le projet général, et 2 pour les activités en région (incluant la réalité virtuelle), et 1 sur le séquençage numérique génétique (DSI). 1 brochure sur Portail APA Maroc	CHM, Portail APA Maroc, médias nationaux
2025 T1-T2	Développement du registre des savoirs traditionnels	Mobiliser les communautés pour documenter et valoriser leurs savoirs traditionnels	Communautés et populations locales des 2 régions	1 Guide pratique sur l'importance des connaissances traditionnelles, 1 capsule vidéo sur l'importance des connaissances traditionnelles au Maroc	Portail APA Maroc, ateliers en présentiel
2025 T3-T4	Formations des agences gouvernementales	Renforcer la capacité des institutions publiques en APA	Ministères et institutions publiques aux fonctions d'autorité nationale compétente	Plusieurs Présentations PowerPoint, Différents guides techniques MOOC de formation pour l'apprentissage en ligne (Ces éléments sont détaillés dans le plan de renforcement de capacité du projet APA Nagoya II)	Portail APA Maroc, ateliers en présentiel
2026 T1-T4	Consultations avec le secteur privé	Sensibiliser les acteurs privés sur les opportunités économiques	Secteurs économiques clés et investisseurs	2 études de cas réussis autour des contrats APA du projet, 2 vidéos témoignages sur les cas APA du projet,	Portail APA Maroc, médias professionnels

				2 tables rondes avec le secteur privé et autres acteurs régionaux concernés (1 par région)	
2026 T3-T4	Sensibilisation des communautés sur les avantages des mécanismes APA	Intégrer les principes APA dans les programmes régionaux	Communautés locales	1 Fiche d'information sur les fondamentaux de l'APA traduite en langue Arabe et Amazigh	CHM, radios locales, réunions publiques
2026 T3-T4	Promotion internationale des opportunités d'investissement APA	Attirer des investisseurs pour développer des chaînes de valeur	Secteurs économiques internationaux	1 présentations en ligne (format MOOC) sur la richesse des ressources génétiques du Maroc, Différents profils de projets sur différentes ressources génétiques et leurs fiches techniques spécifiques (avantages, localisation, procédures particulières, etc.)	Portail APA Maroc, plateformes internationales
2027 T1-T4	Développement des contrats APA pour de nouveaux produits	Renforcer la crédibilité du cadre APA avec des exemples concrets	Secteurs privés utilisateurs de RGs, Grand public et médias (journalistes)	2 Vidéos success stories (les même que pour les études de cas liés aux contrats APA développés par le projet), Différents articles de presse pour chaque étape d'avancement cruciale du projet.	CHM, Portail APA Maroc, médias économiques
2027 T3-T4	Mobilisation des jeunes et écoles à travers des concours	Engager les jeunes sur des projets de conservation de la biodiversité	Jeunes et éducateurs/secteur académique	1 site web informatif) Portail APA Maroc, 1 vidéo promotionnelle destinée aux étudiants et écoliers sur les fondamentaux de l'APA	Portail APA Maroc, réseaux sociaux, écoles

3.3 Bonnes pratiques et recommandation pour la mise en œuvre

La mise en œuvre efficace du plan d'action de communication pour le projet APA Nagoya II repose sur l'application de bonnes pratiques structurées et adaptées aux spécificités du projet et des parties prenantes. Ces recommandations visent à garantir une coordination fluide entre les actions techniques et les activités de communication, à assurer une diffusion cohérente et accessible des informations, et à maximiser l'impact des initiatives de sensibilisation. Dans un contexte où les concepts de l'Accès et Partage des Avantages (APA) peuvent être complexes, il est crucial de privilégier la vulgarisation, l'inclusion linguistique et l'adaptation des supports aux différents publics. Ce cadre de bonnes pratiques permettra de renforcer l'engagement des parties prenantes, d'assurer la visibilité des avancées du projet, et de positionner le Maroc comme un acteur exemplaire dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

1. **Coordination étroite avec l'équipe du projet** : La réussite des actions de communication repose sur une coordination fluide avec l'équipe du projet APA Nagoya II. Chaque action identifiée dans le plan doit être alignée avec les activités techniques planifiées dans le projet. Par exemple, la mise à jour de la rubrique APA du CHM prévue au **T1 de 2025** devra être synchronisée avec les avancées juridiques et institutionnelles, afin que les contenus publiés soient pertinents et à jour. Des réunions régulières avec l'équipe permettront d'anticiper les besoins en communication et d'ajuster les messages si nécessaire.

2. **Inscription des actions de communication dans les plans de travail annuels** : Les actions de communication doivent être intégrées dès la planification annuelle des activités du projet. Cela garantit que les délais sont respectés et que les ressources nécessaires sont mobilisées en temps voulu. Par exemple, l'organisation des **consultations avec le secteur privé (2026 T1-T4)** devra être accompagnée d'une campagne ciblée sur le Portail APA Maroc, incluse dans le calendrier global, pour maximiser la participation et l'impact.

3. **Centralisation de l'information pour une publication fluide et cohérente** : Une plateforme unique, comme le **Portail APA Maroc**, doit être utilisée pour centraliser toutes les informations liées à l'APA, avec des liens croisés vers le CHM et les réseaux sociaux. Cette centralisation permet de maintenir une cohérence dans les messages et d'éviter la duplication des efforts. Par exemple, lors de la promotion des **contrats APA pour de nouveaux produits (2027 T1-T4)**, toutes les ressources (vidéos, articles, études de cas) devront être publiées sur le portail, puis relayées via des canaux secondaires comme les médias sociaux ou les conférences de presse.

4. **Vulgarisation des sujets complexes pour un public diversifié** : Les concepts liés à l'Accès et Partage des Avantages (APA) peuvent être complexes. Il est crucial de les vulgariser pour garantir une compréhension par des publics variés, allant des décideurs aux communautés locales. Des supports comme les **capsules vidéo éducatives et les guides pratiques**, prévus dès **2025 T1-T4**, sont des outils essentiels pour rendre les sujets accessibles. Par exemple, une vidéo expliquant les étapes du CPCC (Consentement Préalable en Connaissance de Cause) peut être diffusée en arabe, amazigh, et français, pour toucher un maximum de parties prenantes.

5. **Communication multilingue et inclusive** : Les messages doivent être adaptés aux contextes culturels et linguistiques des différents publics cibles. Par exemple, lors de la **sensibilisation des communautés locales dans les régions Souss-Massa et Draa-Tafilalet (2026 T3-T4)**, des fiches d'information et des témoignages vidéo doivent être disponibles en amazigh et arabe pour assurer une compréhension optimale. Cette approche garantit l'inclusion des communautés locales dans le processus et renforce leur adhésion aux principes APA.

6. **Adaptation des supports de communication aux publics et aux canaux** : Chaque support de communication doit être conçu pour un public spécifique et diffusé via les canaux les plus pertinents. Par exemple, les **jeunes et éducateurs** ciblés par des concours en **2027 T3-T4** nécessiteront des campagnes dynamiques sur les réseaux sociaux et des plateformes éducatives en ligne. En revanche, les **secteurs privés**, engagés dans des consultations en **2026 T1-T4**, bénéficieront davantage de webinaires et d'études de cas publiées sur le Portail APA Maroc.

7. **Suivi et évaluation des actions de communication** : Pour garantir l'efficacité du plan, un mécanisme de suivi doit être mis en place pour mesurer l'impact de chaque action. Par exemple, après le lancement du **Portail APA Maroc (2025 T1)**, un suivi du trafic web

et de l'engagement sur les réseaux sociaux permettra d'évaluer la pertinence des contenus et de réajuster les campagnes si nécessaire.

En appliquant ces bonnes pratiques, le projet APA Nagoya II pourra maximiser l'impact de la mise en œuvre de son plan de communication, garantir l'adhésion des parties prenantes, et renforcer la position du Maroc en tant que leader régional dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Bibliographie

1. ABS Capacity Building Initiative (2016). *Strategic Communication for ABS: A Conceptual Guide and Toolkit for Practitioners.*

2. Allkin, R. (1998). Gestion et diffusion efficaces des informations sur la biodiversité. Dans : Bridge, P., Jeffries, P., Morse, D.R., Scott, P.R. (Éds.), *Technologie de l'information, pathologie végétale et biodiversité*. CAB International, Wallingford, pp. 87-102.

3. Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (2016). *Élaboration d'un cadre national sur l'accès et le partage des avantages des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles en tant que stratégie pour contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité (APA Nagoya I) – Projet FEM-PNUD*.

4. Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (2018). *Stratégie de communication et plan de communication sur l'APA au Maroc*. Disponible sur : https://ma.test.chm-cbd.net/fr/node/512.

5. Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (2023). *Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité (APA Nagoya II) – Projet FEM-PNUD*.

6. Rapport technique (2024). *Évaluation des fonctionnalités du Centre d'Échange sur la Biodiversité du Maroc (CHM-Maroc) et nouvelle structure de la rubrique dédiée au Protocole de Nagoya*. Projet APA Nagoya II, Décembre 2024.

7. Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). *Work Programme for the Clearing-House Mechanism (CHM)* par Olivier de Munck, Programme Officer, CHM. Disponible sur : https://www.unep.org/gef/index.php/projects/development-national-biodiversity-chm-add.

Document « *Plan de communication pour la popularisation et diffusion d'information sur le Protocole de Nagoya au Maroc* » réalisé par SDI Global Consult – février 2025.

Auteurs :

Dr. Ali Benryane – Chef de projet, SDI Global Consult
Reda Benryane – Expert en développement web et communication, SDI Global Consult

Encadrement :

Dr. Mostafa Madbouhi – Chef de la Division de la Diversité Biologique, MTEDD
Mme Saïda El Jai – Chef du Service de la Prévention des Risques Biotechnologiques, MTEDD
M. Reda Benhima – Coordonnateur National du portefeuille biodiversité, PNUD Maroc

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation totale ou partielle des éléments du document et des productions de SDI Global Consult, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, est interdite, sauf autorisation écrite préalable au courriel : a.benryane@gmail.com

Toute exploitation non autorisée du site ou de l'un quelconque de ces éléments qu'il contient sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles du Code de Propriété Intellectuelle en vigueur.

© 2025, SDI Global Consult LLC.

SDI Global Consult LLC | Limited Liability Company
Employer Identification Number 36-4954953
Adresse : 8, The Green, Suite #4000, Dover, DE, 19901, USA
partners@sdi.world | +212 662 02 03 12 | www.sdi.world